

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 22 octobre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/10/22-2/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211022-lmc100000022765-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 25/10/2021

Réception Préfet : 25/10/2021

Publication RAAD : 25/10/2021

**OBJET :** Convention de vidéosurveillance aux abords du Collège "Emile Chevallier" à Souppes-sur-Loing.

Dans un contexte général particulièrement sensible, un plan de sécurisation renforcé dans tous les collèges publics est mis en oeuvre privilégiant la protection des personnes. Un des volets de cette politique concerne le renforcement de la vidéosurveillance aux abords des collèges. Un dispositif d'aide départementale a été approuvé en séance du 18 novembre 2016 pour aider les communes ou intercommunalités à créer ou étendre leur réseau de vidéosurveillance aux abords des collèges.

A ce jour, il convient d'approuver une convention pour la mise en place de l'aide départementale avec la Commune de Souppes-sur-Loing accueillant le Collège "Emile Chevallier" pour un montant maximum de 13 759,01 €.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU la délibération n° 5/01 du 18 novembre 2016 approuvant le dispositif d'aide aux collectivités pour la mise en place de vidéosurveillance aux abords des collèges,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer à la Commune de Souppes-sur-Loing une aide d'un montant de 13 759,01 € pour l'installation de deux caméras aux abords du Collège « Emile Chevallier ».

Article 2 : d'approuver la convention avec la Commune de Souppes-sur-Loing, jointe en annexe à la présente délibération, permettant de subventionner la commune à hauteur de 13 759,01 € pour des travaux d'installation de caméras aux abords du collège.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

Article 4 : les crédits nécessaires seront prélevés sur le domaine « Bâtiments des collèges » : action « entretien et grosses réparations » opération « travaux de sécurisation des abords des collèges ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne